

Un problème inquiétant aux Etats-Unis : les mariages précoces et leurs suites : [1ère partie]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 81

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

L'affaire des femmes détenues

Après le démenti de l'Ambassade de Grèce

En réponse au démenti publié dans nos journaux par l'Ambassade de Grèce en Suisse, le 10 novembre dernier, et à la déclaration du général Patakos parue récemment dans la presse étrangère, les femmes députés aux Grands Conseils des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, les femmes titulaires de chaires universitaires en Suisse, des théologues ainsi que les organisations et ligues féminines suisses, qui avaient adressé un télégramme au ministre de l'Intérieur en Grèce pour demander la libération des femmes grecques déportées ou en prison, sont en mesure de préciser que les femmes suivantes se trouvent à Yavos :

Marie Bena-Keltemlidis, Marie Karageorgi, ancienne députée de l'EDA, Hélène Camoulaki, Sophie Coucouvitou, Tassia Glezos, Anna Slomou, Iri Yamari.

Elles sont toutes mères de petits enfants. Ces femmes vivent avec plus de deux cents autres déportées dans des conditions d'hygiène qui mettent en danger la vie de certaines d'entre elles.

Nous savons également que Mme Vasso Katriaki, lauréate du Prix international de gravure ; l'écrivain Hellé Joannidou ; Avra Partalidou et plusieurs autres membres du Conseil du Mouvement féminin international (F.M.F.D.) sont cantonnées avec quarante-cinq femmes dans un local où elles sont soumises à un traitement particulièrement rigoureux.

Nous savons encore que des femmes sont détenues à la prison d'Averoff, à Athènes, parmi lesquelles Mme Voulgari, détenue politique, qui a son enfant auprès d'elle.

De nombreux enfants sont séparés de leurs mères déportées ou en prison et se trouvent dans un dénuement complet.

Les femmes suisses et les organisations féminines suisses, signataires du télégramme au général Patakos, dont les noms figurent ci-dessous, demandent instamment que ces mères et ces enfants soient libérés dans le plus bref délai et que les conditions générales de détention soient plus humaines.

Association suisse des théologues ; Association religieuse sociale de Suisse ; Association suisse des jardins d'enfants ; Association suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs ; Conseil suisse des associations pour la paix et le progrès ; Femmes radicales bernoises ; Femmes socialistes suisses ; Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté ; Soutien de l'enfance ; Union chrétienne de jeunes gens.

LES DÉPUTÉES DES GRANDS CONSEILS DE VAUD, GENÈVE ET NEUCHÂTEL

Nelly Bettez, Elisabeth Blaudet, Marcelle Blanc, Marcelle Corswant, Isabelle de Dardel, Gabrielle

Ceux qu'on ne paie pas

Lorsqu'un homme peint la maison d'un autre, moyennant rétribution, le service accompli entre dans la statistique du produit national. Mais lorsqu'un individu peint sa propre maison, son travail n'est pas pris en considération. L'état de choses ennuie depuis longtemps les économistes. Ils disent que la statistique du produit national laisse de côté toutes sortes d'activités économiques entrant en ligne de compte pour la statistique.

C'est pourquoi le professeur John Kendrick, de l'Université George-Washington, a entrepris de calculer un produit national brut pour les USA, plus complet que la statistique officielle. Dans son rapport, il présente des chiffres très élevés qui s'ajoutent encore à ceux du Département du commerce.

La plus grosse addition, de 144 milliards de dollars, concerne le travail gratuit des ménagères que Kendrick calcule à la valeur qu'il faudrait payer s'il était accompli par des domestiques. Kendrick ajoute également 71 milliards pour l'estimation de la valeur économique des services fournis par les appareils ménagers et autres équipements de ménage durables que les consommateurs possèdent.

(Extrait de la revue « Fortune » d'août 1967.)

FRAISSE & C^e

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

Elhenoz, Marguerite Greub, Emma Kammacher, Anne-Catherine Ménétrez, Marceline Miéville, Raymond Schweizer, L. Vuille, M. Zimmerli-Silbermangel, Jacqueline Willener.

LES PROFESSEURS AUX UNIVERSITÉS DE BERNE, GENÈVE, LAUSANNE ET ZÜRICH :

Franziska Baumgarten-Tramer, Esther Bréguet, Britta Charleston, E. Ettingler, M.-R. Knecht-Degoumois, Odette Libert, Berthe Raymond, Antoinette Virieux, Grete Luzi, Denise Boudry, Hedi Fritz.

LES PASTEURS A BALE :

Dorothee Hoch et Marianne Kappeler.

Coire

Espoir sur le plan communal ?

Le Conseil législatif de la ville de Coire a accepté une proposition de l'Exécutif communal tendant à l'introduction du droit de vote des femmes en matière communale. Les citoyens devront tout d'abord se prononcer sur le principe du suffrage féminin. En cas d'acceptation, on passera alors à la révision de la loi sur les élections et les votations.

Soleure

Cours d'instruction civique pour jeunes citoyens

Il existe à Soleure, depuis 1942, des cours d'instruction civique pour jeunes citoyens. Ces cours sont obligatoires pour les jeunes gens de 19 ans. Les élèves du collège cantonal en sont dispensés, ainsi que ceux qui suivent les cours d'hiver de l'École d'agriculture.

Ces dernières années, les jeunes filles du même âge ont été invitées à suivre ces cours à titre facultatif — à vrai dire avec un succès variable. Il semble que le nombre des jeunes filles qui ont répondu à cet appel, a été proportionnellement plus grand à la campagne.

La présence des jeunes citoyennes exerce une bonne influence. Les discussions sont plus nourries, et surtout plus animées. En outre, bien des jeunes gens soignent leur langage en présence des jeunes filles. Du reste, pour les jeunes filles aussi, ces cours sont très instructifs et leur apprennent à s'exprimer dans des cercles restreints.

Il convient de relever que, dans ces cours, l'enseignement ne doit pas être simplement la continuation de l'enseignement scolaire. On doit y développer avant tout la libre expression des idées. Il s'agit d'apprendre à tenir compte de l'opinion des autres, et surtout de développer l'esprit de tolérance. Une qualité qui est loin d'être naturelle et évidente chez les jeunes !

Un cours comprend 36 heures. On peut y joindre, dans une mesure raisonnable, des excursions et des causeries sur certains sujets spéciaux. En général, on organise une visite au Palais fédéral pendant la session des Chambres, afin de montrer aux jeunes gens l'activité du Parlement fédéral. Certains assistent également à une séance du Grand Conseil. Très intéressantes sont aussi des visites à certains services cantonaux, comme par exemple à la chancellerie, au bureau du Registre foncier, etc.

L'enseignement doit être autant que possible près de la vie. L'actualité fournit, du reste, nombre de thèmes intéressants. Les efforts doivent tendre, d'une part à éveiller l'intérêt de ceux de ces futurs citoyens qui se complaisent dans une attitude passive, et d'autre part à apprendre aux autres à approfondir les problèmes et à maintenir les critiques, souvent justifiées, dans des mesures raisonnables.

Au moment où ces cours fêtent le quart de siècle de leur existence, les organisateurs peuvent se réjouir des résultats obtenus et exprimer leur reconnaissance, tout particulièrement au professeur K. Meyer, directeur des cours, ainsi qu'aux autorités

Au congrès de l'Alliance internationale des femmes qui s'est tenu à Londres, du 1er au 10 août, on a défini à nouveau les buts poursuivis, jusqu'à présent, par cette association en vue d'obtenir, pour les femmes, droits égaux et responsabilités égales : **droits politiques égaux** (notons à ce sujet que dans tous les pays qui possèdent des associations affiliées à l'Alliance — sauf la Suisse — les hommes et les femmes jouissent de droits politiques égaux) et accès à une **responsabilité égale** obtenue surtout par le développement de l'intérêt que portent les femmes à la chose publique, afin qu'un nombre toujours plus grand d'entre elles puissent agir efficacement dans les parlements et au sein des autorités locales ; **droits civils égaux** de même que **formation égale et possibilités professionnelles égales** tant pour les femmes que pour les hommes.

L'assemblée qui comprenait des représentantes, à la couleur de peau et à l'habillement fort différents, venues de 40 pays du monde entier, fut unanime à admettre que malgré

la diversité de leur situation, les problèmes et les difficultés des femmes sont, au fond, les mêmes dans les cinq continents.

Lors d'un colloque des jeunes participantes, Mme Siv Thorsell, juvénile sociologue suédoise, proposa la fondation, dans tous les pays, de groupes de jeunesse dans lesquels des jeunes filles, des jeunes hommes et des adultes des deux sexes, âgés au maximum de 30 ans, se donneraient pour tâche l'étude d'une **restructuration de la famille**. Les rôles respectifs des époux seraient définis de manière à ce que **chacun d'eux puisse y jouer tout son rôle tant au point de vue professionnel que familial**.

A son tour, une étudiante en droit de Copenhague, Mme Grethe Möller, développa un sujet, nouveau pour les Suissesses, dans lequel elle souhaitait que l'homme, lui aussi, reçoive une formation spéciale qui lui permettrait de bien accomplir ses devoirs familiaux. Elle proposa que le travail à temps partiel soit introduit aussi bien pour les hommes que pour les femmes afin que les hommes aient plus de temps à consacrer à leur famille. Elle signala, en passant qu'un tiers des membres des associations féministes danoises sont des hommes.

Ce furent encore les jeunes congressistes qui demandèrent une **imposition séparée des époux**, afin que le travail féminin qui constitue un apport positif pour la société, ne perde pas de son attrait par suite d'une surcharge fiscale qui ferait passer une famille dans une classe d'imposition supérieure. Il fut aussi démontré que certaines mesures légales et à intentions protectrices, prises en faveur des femmes jouent souvent en leur défaveur puisqu'elles incitent les employeurs à éviter d'appeler les femmes à certaines fonctions lucratives.

Il est hors de doute que de telles propositions visant à une restructuration de notre société seront, par leur nouveauté même, assez difficiles à accepter par de nombreux milieux helvétiques. Elles ne manquent cependant pas d'intérêt et il convient de les étudier sérieusement. Quoi qu'il en soit, la Suisse devrait admettre ce qui a été l'une des conclusions du congrès : c'est que, pour arriver à améliorer la situation de la femme — et d'abord pour que soit levée, pour elle, l'interdiction de participer à la vie politique — il est indispensable qu'un nombre toujours plus grand d'hommes à l'esprit ouvert, et quels que soient leur âge et leur situation, s'intéressent activement à la cause des femmes et la soutiennent de manière intensive.

L. R.

Le féminisme à l'étranger

SUÈDE

La sécurité de la petite ville de Straengnaes, qui compte 10 000 habitants, est assurée par une jeune fille de 21 ans, Mlle Christina Karisason, qui y occupe le poste de commissaire de police.

Le gouvernement a décidé d'imposer séparément les revenus des époux à partir de la nouvelle année fiscale qui a débuté le 1er juillet 1967. Cette méthode d'imposition est facultative ; pour être appliquée, elle doit être demandée par les contribuables mariés.

CONGO

Sur ordre du gouvernement, ce sont des femmes qui dirigent le nouveau parti du Congo ex-belge. Il s'agit de faire entrer les femmes dans la vie politique active. Ce parti féminin s'appelle « Mouvement populaire révolutionnaire ».

COLOMBIE

Quatre femmes occupent en ce moment des postes clés dans ce pays : l'une est ministre, l'autre dirige les services généraux, une autre est responsable du plan agricole, une autre encore du service civil. Elles apportent à ces fonctions compétences et dynamisme.

Pour vos tricotés, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

Un problème inquiétant aux Etats-Unis

Les mariages précoces et leurs suites

Les Etats-Unis sont actuellement le pays où le mariage et le divorce précoces sont le plus répandus. La MOITIE des hommes américains sont mariés avant 23 ans, contre seulement un quart dans la plupart des pays européens et un dixième en Irlande et en Norvège. La moitié des femmes américaines sont mariées avant 20 ans. Une jeune fille sur six se marie entre 15 et 19 ans en Amérique, une sur 16 en France ou en Australie, une sur cinquante en Allemagne ou en Irlande.

Force est de constater qu'en Amérique, le nombre des mariages de jeunes continue à augmenter. Par exemple, en 1964, les Etats-Unis comptaient 3 700 000 jeunes de 17 ans. Selon le « Population Reference Bureau » de Washington, 238 000 de ces jeunes gens étaient déjà mariés : 12 % des filles et 2 % des garçons.

Beaucoup de directeurs de « high schools » ont dû se consacrer à la tâche inattendue d'établir des règlements pour leurs élèves mariés,

contenant des dispositions sur des questions comme celle de savoir combien de temps une élève enceinte pourrait continuer à fréquenter l'école au milieu de ses camarades non mariés. Beaucoup de ces ménages connaissent de sérieuses difficultés. En 1961, 70 000 jeunes de moins de 20 ans étaient séparés ou divorcés (22 000 divorcés, 48 000 séparés).

Les conseillers conjugaux et familiaux constatent que les problèmes conjugaux des jeunes maris et femmes constituent une proportion importante et grandissante des cas qu'ils ont à traiter. Et il est certain qu'un pourcentage élevé de jeunes couples qui restent mariés sont déçus par leur union qui devient une corvée, une dérision, un fardeau ou un désastre.

Le mariage il y a cent ans

Il était virtuellement une nécessité économique à la fois pour l'homme et pour la fem-

me. Les enfants représentaient un capital plutôt qu'une charge économique, comme à présent.

Les experts des budgets familiaux nous disent qu'en Amérique, un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans coûte en moyenne 20 000 dollars, sans compter les 10 000 dollars que représentent quatre années de collège.

Ais le temps est bien passé, en Amérique, d'une structure autoritaire du mariage où l'homme devait être robuste pour l'aider à moissonner et ses enfants devaient être une aide. L'épouse de son côté attendait de son mari aide et protection et acceptait son autorité. Ni l'un ni l'autre ne se préoccupait beaucoup que son partenaire soit beau, cultivé, intéressé par les affaires du monde, sentimental et satisfaisant sur le plan sexuel.

En bref, les aspects pratiques du mariage ont été jetés par-dessus bord. Ils ont été rem-

(Suite en page 5)

Un problème inquiétant aux Etats-Unis

Les mariages précoces et leurs suites

(Suite de la page 4)

placés par la recherche de buts d'ordre social ou sentimental. Ceci n'est pas une simple théorie mais ressort d'une enquête effectuée dans un Etat du Sud, la Louisiane, auprès d'adolescents. On demandait à ces jeunes gens ce qu'ils attendaient du mariage.

Plus des deux tiers des 500 élèves des classes terminales des « high school » estiment que le fait d'être un compagnon intéressant et agréable, de posséder une personnalité capable de s'adapter sont, chez un mari ou une femme, des qualités beaucoup plus importantes que d'être économe, religieux, travailleur ou bonne ménagère. Une écrasante majorité de garçons et de filles a estimé que l'homme n'a pas à être considéré comme le chef de la famille mais que l'autorité appartenait également aux deux époux pour toutes les décisions majeures.

Qu'est-ce qui rend possible des concessions aussi peu réalistes ?

Les grandes illusions

Le mariage en Amérique est aujourd'hui pour l'amour, mais trop souvent sans comprendre la signification de l'amour. Cette motivation développée par les magazines à grand tirage, les films, la télévision, la publicité n'est pas l'amour. On pourrait dire plus exactement qu'il s'agit d'érotisme même s'il n'est pas toujours présenté aussi clairement.

Un second facteur est ce qu'on pourrait appeler « l'épanouissement personnel ». Les jeunes Américains estiment qu'ils ont un droit de naissance à une vie sentimentale qui les satisfasse complètement. Sans doute parce qu'ils estiment, à tort ou à raison, que le confort matériel de la vie peut être considéré comme assuré. Ils situent leurs idées de « bonheur » dans les domaines psychologique et sentimental. C'est un lieu commun d'entendre les jeunes gens parler de leur espoir de se marier avec quelqu'un avec qui ils soient « bien assortis », qui soit « stimulant sur le plan intellectuel » et lui assure la sécurité sur le plan sentimental comme si ces idéaux pouvaient être octroyés.

En outre, beaucoup de jeunes (et d'autres) se marient en se disant « que si cela ne marche pas on pourra toujours divorcer ».

Les principales causes de divorce

On peut affirmer que les jeunes gens d'aujourd'hui sont prédisposés aux ruptures conjugales. Il faut ajouter à cela, d'après l'expé-

rience des conseillers conjugaux, de nombreux facteurs de rupture, tels que les tensions dans l'entourage, les situations de crise, la maladie, le chômage, l'apparition du premier enfant, un changement de domicile, l'entrée à l'école de l'enfant, une grossesse non désirée, la promotion professionnelle du mari (ou de la femme), la rétrogradation à une situation moins bonne, un décès parmi les parents ou les enfants, le service militaire, des divergences de vues sur la manière d'élever les enfants. Nous devons reconnaître également que toutes les statistiques dont nous disposons indiquent qu'il y a aux Etats-Unis plus de mariages « forcés » qu'on ne le suppose généralement. On estime qu'une jeune fille sur six est enceinte au moment de son mariage.

Dans les consultations conjugales on pose souvent la question : « Pour quelle raison vous êtes-vous mariés puisque vous n'y étiez pas forcés ? », à laquelle les jeunes couples répondent : « Tous nos amis étaient mariés, nous nous sentions en marge », ou « Nous pensions qu'il serait amusant d'être mari et femme... ».

Mais la réalité est qu'il est très dur de réussir son mariage.

La publicité idéalise le mariage de manière exagérée : les jeunes voient représentés des couples beaux, bien habillés, se reposant dans de somptueuses maisons, ou admirant leur argenterie et leurs appareils électriques. Dans la publicité les enfants ne pleurent pas, ne rejettent pas leur nourriture, ne souillent pas leurs langes.

Raucoup de jeunes ont été préservés de ces vides réalités par des parents trop veillants : « Laissons nos enfants s'amuser pendant qu'ils sont jeunes, ils ont bien le temps d'avoir des soucis... ».

Un jeune mari disait un jour d'une voix brisée : « Je n'avais aucune idée du nombre de paires de bas que doit s'acheter une femme... ni de leur prix ».

Peu de jeunes femmes sont capables de gouverner un ménage.

Il ne suffit donc pas que les « high school » établissent des règlements pour les étudiants mariés. Il faudrait aussi qu'ils organisent pour les couples des groupes de travail, des sessions d'études.

Car le mariage de deux enfants gâtés et ignorants ne peut qu'engendrer des larmes... et des enfants malheureux.

(H.S.M., Union Internationale des organismes familiaux. Résumé de la conférence de Clark W. Blackburn, directeur de Family Association of America, et président de l'U.I.O.F. des Etats-Unis.)

Abonnement-cadeau

Chères abonnées,

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à vos amies proches ou lointaines auxquelles « Femmes suisses et le Mouvement féministe » apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine en Suisse.

Un abonnement à notre journal est un cadeau qui dure toute l'année.

Comme l'an dernier, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit. Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à envoyer à l'administration du journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer, de ma part, le journal pendant l'année 1968 aux adresses suivantes :

- 1.
- 2.
- 3.
4. Abonnement gratuit (cet abonnement peut être justement celui du donateur).

Signature :

Abonnement pour la Suisse : Fr. 8.—
Abonnement pour l'étranger : Fr. 8.75.
CCP 12 - 117 91.

Le courrier de la rédaction

Du temps libre pour les mères de famille

La publication du point de vue d'une de nos lectrices sur ce sujet a provoqué certaines réactions. Nous ferons état de deux d'entre elles en publiant les lettres ci-dessous. La première met en lumière un aspect différent du problème et la seconde rétablit la vérité sur un important point particulier.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans « Femmes suisses » l'article intitulé : « Du temps libre pour les mères de famille ». J'ai souvent envié l'heure des femmes anglaises et américaines dont les maris et les enfants prennent régulièrement le repas de midi au dehors.

« Vous rendez-vous compte, nous dit Cécile, l'auteur du dit article, du nombre monumental d'heures libres qui reviendraient enfin aux mères si tous les enfants restaient à l'école pour déjeuner ? »

Il est vrai, ces heures libres, quelle mère ne les a ardemment désirées ? Que ne pourrions-nous faire d'agréable, d'utile ou de valable sans ces repas toujours à faire et si vite disparus ? Et cependant avec le recul des années, une mère se rend compte de tout ce qui s'est créé d'essentiel autour d'une table de famille où l'entente n'a pas toujours régné mais qui a été, en dépit des faiblesses, un lieu de rassemblement, de connais-

sance, de compréhension et d'échanges non seulement pour la famille elle-même mais pour tant de parents, d'amis, d'étrangers.

Tout le monde prône la famille. Mais on travaille de toutes parts à la désintégrer. Sans parler des hommes qui choisissent ce moment pour traiter leurs affaires au détriment de biens plus précieux, nous voyons peu à peu de multiples associations, organisations, l'école elle-même grignoter le temps « perdu » des repas. Peut-être rejoindrons-nous bientôt l'organisation des grandes villes, mais devons-nous hâter de nos vœux ces repas que chacun prend pour soi, comme dans le fameux film de Brandt, et qui ne sont plus que la déglutition rapide d'un nombre précis de protéines et de vitamines qui nourrissent le corps et laisseront l'être intérieur affamé ?

Plus encore que le temps libre, ce qui manque aux mères de famille, c'est la conscience du rôle capital qui leur est dévolu dans une ère technologique comme la nôtre où l'homme est en passe de se déshumaniser.

Hélène Guisan.

Les véritables conditions de travail du corps enseignant

Notre collaboratrice Cécile parle des heures de travail exigées par Genève, d'un maître, en disant qu'elles sont de 25 heures hebdomadaires environ. Je pense tout de même qu'il serait heureux que l'on comprit que les 25 heures de leçons d'un maître en comportent en moyenne autant pour le travail à domicile, en partie pour la préparation des leçons et en partie pour la correction des travaux écrits.

Il y a, bien sûr, des maîtres qui travaillent vite ou qui sont plus consciencieux que d'autres ou qui, après quelques années d'expérience, passent moins de temps à leurs préparations.

Mais les 25 heures de travail dont je parle sont certainement une moyenne. Vous avez des maîtres qui ont actuellement une classe de 25 élèves et qui corrigent toutes les quinze minutes une composition à raison de 10 à 15 minutes par travail.

La préparation d'une leçon de géographie ou d'histoire, pour quelqu'un qui n'est pas « Pic de la Mirandole » représente d'une ou deux à dix heures de travail.

Je sais que, pour le public, le maître d'école primaire qui sort à 16 heures, ou le maître de secondaire qui est libre le mercredi après-midi, est un privilégié. Je pense que si cette profession était si agréable et si bien reconnue par le public, le recrutement des maîtres ne serait pas tragique au point où il en est arrivé actuellement.

Rolande Gaillard,
directrice du collège secondaire de Villamont

La ballerine

Elle fait partie d'un corps de ballet régulier de théâtre ou d'opéra, ou d'une troupe régulière.

APTITUDES REQUISES

Une très grande musicalité. Sens artistique. Physique agréable. Souplesse. Bonne santé. Endurance. Discipline et bon caractère. Goût de l'effort.

N. B. — Un semestre à l'essai (tests) précède l'admission définitive dans tout corps de ballet.

Ecoles : membres de l'Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique (à Bâle, Studio Elisabeth Falter-Vogt, Klingentalgraben 17 ; à Genève, Studio Dally et Willy Fly, Tour-de-Boël ; à Zurich, Balletakademie Herta Bamert, 4, Höschgasse, Ballettschule Ernst und Leonie Mohr, Kreuzstrasse 4, et Tanzschule Helmut Vetter, Eichenorenstrasse 2 ; à Lausanne, Studio Simone Suter, Caroline 7) et autres écoles de ballet n'appartenant pas à l'Union susnommée (écoles des théâtres de Bâle, St-Gall, Lucerne et Zurich, Grande école de danse Frédéric Stebler, à Berne, et autres écoles de Suisse alémanique, italienne et de Romandie).

Frais d'écologie : de Fr. 1200.— à 1800.— par an.

Durée des études : de 3 à 4 ans au minimum, à raison de 3 heures quotidiennes au minimum.

Syndicat défendant la profession : Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique.

ETUDES

Age minimum d'entrée en classe de danse : 8 ans, les heures quotidiennes de cours étant augmentées dès la fin de la scolarité obligatoire.

Programme d'études : Les positions. Les exercices à la barre, au sol et au milieu. Les pas classiques. Les adages. Les enchaînements. Les pointes. Les pas de deux. Eléments d'acrobatie. Gymnastique et entraînement. Danse de caractère (les folklores nationaux). Eléments de danse moderne. Plastique. Danses historiques. Les principales chorégraphies du répertoire. Etude d'un instrument (piano).

Examens : annuels et de clôture.

Diplômes : Certaines Ecoles délivrent des diplômes, mais ils ne sont pas reconnus par l'Etat, en Suisse du moins, car, en Russie, depuis la révolution on ne peut danser sans être diplômée, et en France, les diplômes de ballerine et d'enseignement sont en train de devenir obligatoires.

La demande :

Le ballet s'est largement développé depuis quelques années en Suisse, et toujours plus nombreux sont les milieux qui s'y intéressent. Les corps de ballet de nos théâtres et de nos opéras prennent de plus en plus d'importance, et de plus grands moyens financiers sont mis à leur disposition. Mais la qualité d'un ballet dépendant pour une bonne part de celle de ses membres, on manque encore, chez nous, de danseuses bien qualifiées et capables de se développer, de sorte que nos scènes ont dû engager un nombre relativement important d'étrangères, qui seront remplacées par des indigènes pour autant qu'elles répondent aux exigences du métier.

Perspectives d'avenir :

La ballerine qualifiée peut travailler en Suisse ou à l'étranger, avoir un poste stable ou participer à des tournées à travers le monde, et monter en grade dans le corps de ballet dont elle fait partie (premier ou deuxième quadrille, première danseuse, danseuse étoile).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

L'offre :

Un métier pénible, mais passionnant. Un art, qui demande une vocation et beaucoup de persévérance et de talent.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : souvent irrégulier. Dépend du théâtre ou du corps de ballet qui engage. Outre les répétitions, il faut compter déjà deux heures quotidiennes de « training » au minimum.

Congés : dépendent du règlement du théâtre et des engagements de la saison théâtrale.

Rétribution : La rétribution des membres d'un corps de ballet va de Fr. 600.— à Fr. 1400.— par mois.

Avantages sociaux : assurances maladie et accidents professionnels.